

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 26 avril 2013**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY - Adjoint ; M. REHEL, M. BREGAINT, Mme GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme DESBLES, Mme PRUNIER-BRIAND, Mme MORADEL, Mme JOUQUAN, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, Mme MOUBECHÉ, M. DELAMAIRE, M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. PEDRON (représenté par M. le Maire), Mme ROUYEZ (représentée par Mme MORADEL), M. VIGNERON (représenté par M. HESRY), M. ROTA (représenté par M. REHEL), M. GEORGET (représenté par Mme JOUQUAN).

Absents excusés : M. MERCIER, M. CHALIGNE et Mme DUTERTRE.

M. le Maire, avant de débiter la séance, sollicite l'inscription de 2 questions diverses complémentaires à l'ordre du jour (qui ont chacune été étudiées par la Commission de Finances du 23 avril 2013) :

- Question 2 bis : Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente du lot n° 24 à une Scop pour l'établissement d'une micro-crèche.
- Question diverse : Subvention exceptionnelle à l'A.S.C.E (Association des Secouristes de la Côte d'Emeraude).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 29 mars 2013 :

Ledit P.V est adopté par 21 voix pour et 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Moubèche, J-Y. Delamaire et V. Frain).

1. Lir'à Dol : demandes de subventions auprès du Conseil Général / Communauté de Communes au titre du volet 3 du contrat de territoire et auprès de la D.R.A.C.

Le Conseil Municipal **sollicite** à l'unanimité :

- auprès de la D.R.A.C (Etat) la subvention susceptible d'être accordée pour Lir'à Dol édition 2013 ;
- auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, la subvention susceptible d'être accordée pour Lir'à Dol - édition 2013 - au titre du volet 3 du contrat de territoire.

2. Lotissement « le Clos des Pommiers » :

a- vente du lot n° 16.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. LEVRAY Gaëtan et Mme CADIOU Aude domiciliés 19, rue Nicolas Bouvier à Saint Malo (35400), le lot n° 16 du lotissement « le Clos des Pommiers » (parcelles AY 514 et 530), d'une superficie de 614 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

b- vente du lot n° 24 pour l'établissement d'une micro-crèche.

Le Conseil Municipal :

- **décide** de vendre à la Scop « A l'Abord'Agés Services », sise 26, rue Ambroise Bernard à Dinan (22100), le lot n° 24 du lotissement « le Clos des Pommiers » (parcelles AY 522 et 532), d'une superficie de 618 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
Résultat du vote : 23 voix pour ; 1 voix contre (A. Moubéche).
- **précise** que la présente vente ne sera consentie que sous réserve de la création de 4 places de stationnement automobile à l'intérieur de la parcelle, destinées aux véhicules du personnel de la micro-crèche.
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

3. Acquisition d'une bande de terrain au lieu-dit « Bouillante » pour l'élargissement d'un chemin communal.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'acquérir une bande de terre d'environ 40 m² à l'extrémité Ouest de la parcelle AT 176.
- **dit** que cette cession se réalisera sur la base de 1 € par m² (net vendeur).
- **dit** que tous les frais engendrés par cette acquisition seront à la charge de la Ville.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

4. Marché de la restauration scolaire et du centre de loisirs : engagement d'une procédure de consultation.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'engager une consultation selon la formule M.A.P.A (marché à procédure adaptée) pour la prestation suivante :

- Fabrication et livraison des repas dans les restaurants des écoles publiques et du centre de loisirs, le nouveau contrat devant prendre effet au 30 août 2013.

5. Utilisation des équipements sportifs communaux :

a- par les lycées : répartition des dotations versées à ce titre par le Conseil Régional aux établissements scolaires.

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité la répartition de la dotation versée par la Région aux lycées de Dol en 2013 au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux selon la proposition présentée, soit :
 - Lycée Saint Magloire : 3 293,02 € pour l'établissement.
 - Lycée Alphonse Pellé : 4 390,68 € pour l'établissement.
- **précise** que les conventions afférentes seront passées avec les lycées.

b- par les collèges : répartition des dotations versées à ce titre par le Conseil Général aux établissements scolaires.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire pour 2013 la part allouée aux collèges en 2012 au titre de la dotation d'utilisation aux équipements sportifs communaux en tenant compte de l'évolution globale de cette aide, fixant ainsi les montants :
 - Collège Paul Féval : 6 274 €
 - Collège Saint Magloire : 4 496 €
- **précise** que les conventions afférentes seront passées avec les collèges.

6. Information sur les marchés à procédure adaptée et autre.

❖ Extension - rénovation de l'école maternelle Louise Michel :

- Lot 02 : Charpente, ossature bois, menuiseries intérieures - titulaire Entreprise SCOB de Mordelles (35310) :
 - montant du marché initial : 32 975,95 € H.T
 - montant de l'avenant n° 01 proposé : + 5 100,00 € H.T (complément lié au parasismique).

- Lot 04 : Métallerie, serrurerie - titulaire AMSA Ouest de Dol :
montant du marché initial : 17 658,00 € H.T
montant de l'avenant n° 01 proposé : + 562,00 € H.T (complément lié au parasismique).

❖ **Marché triennal d'entretien de la voirie (marché à bon de commande - bordereau de prix unitaire) :**

C'est le groupement d'entreprises de Dol POTIN / SERENDIP qui a été retenu.

❖ **Marché d'étude : étude de faisabilité de la place de la Cathédrale, de ses abords et de la rue des Murets (aménagement d'une aire de stationnement de proximité) dans le cadre d'une liaison avec la place :**

C'est l'offre du cabinet d'études K Urbain qui a été retenue pour un montant de 10 960,00 € H.T.

❖ **Arrêté municipal du 26 avril 2013 fixant les tarifs de camps de vacances pour l'été 2013 :**

- Mini-camps du Centre de loisirs - le séjour :
 - Enfants dolois : 180 €
 - Enfants résidant hors Dol : 280 €
- Séjour européen :
 - Jeunes dolois : 50 €
 - Jeunes résidant hors Dol : 100 €

Le Conseil Municipal **prend acte** de ces informations.

Question diverse : Subvention exceptionnelle à l'A.S.C.E.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'allouer à l'Association des Secouristes de la Côte d'Emeraude une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'occasion de la remise à Dol d'une remorque « Soutien aux populations ».
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général 2013.

Pour affichage le 30 avril 2013.

Le Maire,
Denis RAPINEL